

**Demande d'autorisation
pour abattage ou élagage d'arbre****Requérant ou mandataire**

Nom / Prénom ou Société :

Commune de Paudex

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Propriétaire(s) / Gérance / administrateur de la PPE

Nom / Prénom ou Société :

Commune de Paudex

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Requiert l'autorisation :

Parcelle n° :

38

Adresse de la parcelle :

Type de la demande :

☒ Abattage ☐ Elagage ☐ Taille ☐ Ecimage

Végétation concernée

☐ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres/bosquets

Essence :

1 Frêne + 1 houx

Circonférence du tronc :

268cm 82cm Hauteur(s) :

Etat sanitaire :

malade + mort + mort

Motif de l'abattage/élagage/taille/écimage :

Le Frêne commun se situe entre la place de jeux et la pétanque. Il a 4 troncs et un pied. 2 troncs ont déjà été sciés. Il représente un réel danger avec un tronc creux et une aubette racinaire altérée. Le buis et le houx sont morts.

Mesures compensatoires :

☒ oui / ☐ non

Si oui, Nombre :

3

Essence :

érable champêtre + sorbiers du oiseleur
cerisier à grappe**Conditions et signature**

- Ce formulaire doit être obligatoirement signé par le propriétaire ou son mandataire et accompagné d'un plan, croquis et photo permettant de clairement localiser l'arbre.
- L'autorisation d'abattage ou d'élagage a une validité d'un an à compter de la date de délivrance.
- Après l'abattage ou l'élagage et une fois les plantations compensatoires effectuées, le propriétaire ou son mandataire avisera le service pour le contrôle de conformité des travaux.

Lieu, date :

Paudex 10.09.26

Signature :

**Informations générales :**

- Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPPrNP) : <https://www.lexfind.ch/toly/224631/fr>
- Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrNP – BLV 450.11.1) : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>
- Les parcelles peuvent être visualisées sur le guichet cartographique Vaud : <https://www.geo.vd.ch/>

Décision (à remplir par l'administration)

Soumis à la Municipalité le :

9.09.26

Préavis espaces verts :

☒ oui / ☐ non

arbres dangereux

Abattage autorisé :

☒ oui / ☐ non

Elagage autorisé :

☐ oui / ☐ non

Arbre classé :

☐ oui / N°..... (voir plan de classement des arbres)☒ non

Soumettre à l'enquête publique :

☒ oui / ☐ non

Dates de mise à l'enquête :

11.09.26 - 11.10.26

Opposition reçue :

☐ oui / ☐ non

Autorisation délivrée le :



